

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Date et lieu

Jeudi 18 novembre 2021, à partir de 08h30

- **Le matin** : auditoire Montesquieu 10 (Place Montesquieu 1, 1348 Louvain-la-Neuve).

- **L'après-midi** : auditoire Agora 11 (place Agora 19, 1348 Louvain-la-Neuve).

- Le colloque sera également accessible à distance via Teams. La séance sera retransmise en direct sur Microsoft Teams, via un lien qui sera communiqué par mail aux inscrits. Les supports (slides) seront transmis en annexe de ce mail. L'ouvrage sera envoyé par courrier dans les jours suivant le colloque.

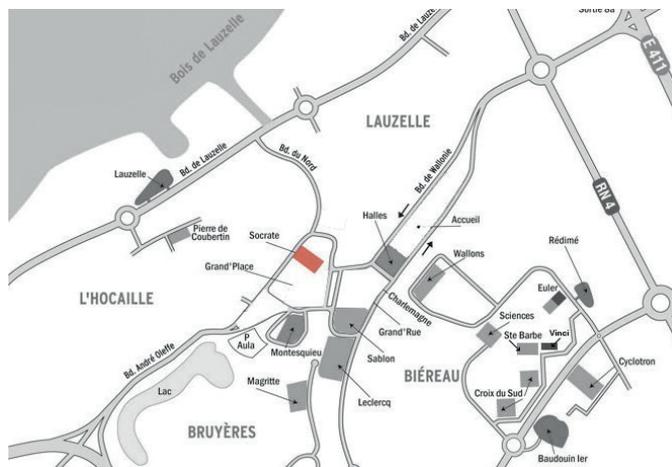
### Renseignements

Laure Vidal  
Téléphone 010/47.47.30  
secretariat-cefap@uclouvain.be

### Parking

Parking Grand-Place.

Pour les participants en présentiel, une carte parking prépayée sera remise à l'entrée du colloque exclusivement pour le parking Grand-Place (suivre indication Grand-Place ou Cinéma UGC). Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'utilisation d'un autre parking. Accès via E411, sortie 8A.



En partenariat avec  
**LORCIER**

### INSCRIPTION SUR

<https://uclouvain.be/fr/instituts-recherche/juri/cefap/personnes-vulnerables.html>

Nous vous remercions de bien vouloir remplir un bulletin d'inscription par personne.

### DROITS D'INSCRIPTION

Le prix d'inscription au colloque, sont fixés comme suit :

**Participation en présentiel (comprenant les pauses-café) :**

- Inscription avec participation en présentiel avec ouvrage : 185 €

- Inscription avec participation en présentiel sans ouvrage : 145 €

- Inscription avocat/magistrat stagiaire ou assistant avec ouvrage : 145 €

**Participation via Teams :**

- Inscription avec participation sur Teams avec ouvrage : 165 €

- Inscription avec participation sur Teams sans ouvrage : 125 €

- Inscription avocat/magistrat stagiaire ou assistant sur Teams avec ouvrage : 125 €

### PAIEMENT

Numéro de compte IBAN : BE71 3631 6078 0469- BIC : BBRUBEBB de l'UCLouvain avec en communication « le nom du participant – Colloque Majeurs vulnérables ».

La facture vous sera remise avec l'attestation de présence le jour du colloque ou adressée par courriel.

### DATE LIMITE DE L'INSCRIPTION

15 novembre 2021 (sous réserve de places disponibles – les places en présentiel seront attribuées au fur et à mesure de l'inscription avec choix de cette modalité ; lorsqu'il n'y aura plus de place disponible, les inscriptions se feront uniquement pour une participation via Teams)

### FORMATION PERMANENTE

La demande d'agrément par avocat.be et par la Chambre nationale des notaires est en cours.

La demande de prise en charge par l'Institut de Formation judiciaire (IFJ) est également en cours.

Par la validation du formulaire d'inscription, le participant s'engage à effectuer le paiement des droits d'inscription. Toute annulation doit être communiquée par email au plus tard trois jours ouvrables avant la date de l'évènement. Les droits d'inscriptions resteront dus passé ce délai. Tout participant empêché peut se faire remplacer par la personne de son choix, ou recevoir la documentation par voie postale. Votre adresse email est reprise dans nos bases de données. Ces dernières sont utilisées pour annoncer nos activités et organiser nos colloques et journées d'études. Conformément au Règlement général sur la protection des données personnelles, vous pouvez avoir accès à cette donnée et, le cas échéant, la faire rectifier ou supprimer.

# LA PROTECTION EXTRAJUDICIAIRE ET JUDICIAIRE DES MAJEURS VULNÉRABLES

## Des réformes aux bonnes pratiques

### XVI<sup>e</sup> colloque de l'Association Famille & Droit

■  
**18 novembre 2021**  
Louvain-la-Neuve  
■

Banques CPAS Mandat  
**Administrateur professionnel**  
Huissier Mandataire extrajudiciaire Proches  
Médecin **Juge de paix** Héritier Autorité centrale  
Sanction **Protection extrajudiciaire** Psychiatre  
Personne de confiance **Juge d'appel** Administrateur à la personne  
Proches **Notaire** Registre central de la protection des personnes  
Procureur du Roi Consentement **Droit international privé Greffes**  
Dossier administratif Cocontractants **Protection judiciaire** Mandat  
Autorisations **Avocat** Successions et libéralités Programmeurs successoraux  
Administrateur aux biens Représentation **Personne protégée**



## MAJEURS VULNÉRABLES

**UCLouvain**

## Droit et vulnérabilité

Si le **mandat de protection extrajudiciaire** constitue un outil précieux pour permettre à chacun de pallier les conséquences d'une éventuelle perte d'autonomie, comment le concevoir en pratique ? Quel contenu lui donner ? Quels écueils éviter ? Quelles clauses les **notaires** et **avocats**, lorsqu'ils ont la responsabilité de la rédaction de ces mandats *sui generis*, peuvent-ils utilement conseiller pour respecter la volonté de chaque personne qui les consulte ? Et quand, et dans quelle mesure, pourrait-il y avoir lieu d'y substituer une mesure de protection judiciaire ?

La **protection judiciaire** pose aussi des questions complexes en pratique : comment interpréter et surtout appliquer les principes légaux ou réglementaires actuels souvent plus complexes qu'ils n'y paraissent et même parfois abscons ? Quand décider d'une protection ? Quel contenu lui donner ? Comment gérer une procédure qui se veut désormais informatisée depuis la mise en place effective du registre central de la protection des personnes le 1<sup>er</sup> juin 2021 ? Comment « s'en sortir » les **juges de paix** et leurs **greffes**, ou les **avocats** des parties, face à des règles procédurales spécialement destinées à ce champ spécifique d'action judiciaire, mais difficiles à comprendre parfois et à mettre en pratique souvent ? Ou encore comment s'exécutent concrètement les missions confiées à l'administrateur professionnel ou non, dans la « vie de tous les jours » des personnes protégées ou pour des décisions d'importance ?

### Une réflexion théorique ancrée dans la pratique

Les résultats d'une recherche menée depuis un an par des équipes composées de juges de paix et magistrats d'appel, notaires, administrateurs, avocats, banquiers, médecins, etc... seront exposés lors de ce colloque de manière dynamique.

Au-delà de l'exposé de l'état du droit à ce jour, l'attention sera attirée sur les points de complexité et sur ce qui peut, au terme des analyses réalisées, constituer des bonnes pratiques, ou encore des clauses possiblement adéquates.

### Des questions concrètes peu souvent abordées

Le colloque fera donc une place importante à des problématiques concrètes articulées avec des réflexions théoriques extrêmement approfondies, par ailleurs exposées dans un ouvrage conséquent qui sera remis aux participants.

Ainsi, outre les questions énoncées ci-dessus, les relations avec les banques, l'accès aux informations ou dossiers de protection, les programmations successorales, ou plus généralement les successions et libéralités d'une personne vulnérable ou en présence d'un enfant fragilisé par exemple, la problématique des sanctions applicables ou encore de la circulation internationale des mandats ou décisions de protection, etc... seront aussi, et notamment, examinés.

Un ambitieux programme pour ce colloque, qui peut être suivi **en présentiel ou à distance**, au choix de chacun.

## PROGRAMME

### 8h30 Accueil des participants

### 9h00 Mot de bienvenue et introduction des travaux

Jean-Louis RENCHON, président de l'association Famille & Droit  
Jehanne SOSSON, professeure à l'UCLouvain, avocate

### 9h10 Les balises internationales et nationales

Geoffrey WILLEMS, professeur à l'UCLouvain  
Véronique GESQUIÈRE, cheffe de service, UNIA  
Marie HORLIN, collaboratrice, UNIA  
Céline VANDERMEULEN, maître en droit UCLouvain  
Thomas VAN HALTEREN, collaborateur notarial, assistant à l'ULB

## PREMIÈRE PARTIE – LA PROTECTION EXTRAJUDICIAIRE

### 9h50 La conclusion et la mise en œuvre du mandat extrajudiciaire

Nathalie DANDOY, professeure à l'UCLouvain  
Vincent BERTOUILLE, juge de paix d'Etterbeek et Forest  
FRANÇOIS DERÈME, avocat

### 10h30 Pause-café

### 10h45 Le contenu du mandat extrajudiciaire et les pouvoirs du mandataire

Fabienne TAINMONT, maître de conférences à l'UCLouvain et à l'Université Saint-Louis – Bruxelles, avocate  
JEAN FONTEYN, maître de conférences à l'UCLouvain, notaire associé  
Carol LIESENBERG, Estate Planner, BNP Paribas Fortis  
Paul RAEPSAET, Director Special Needs Planning, BNP Paribas Fortis

## DEUXIÈME PARTIE – LA PROTECTION JUDICIAIRE

### 11h30 La mise en œuvre de la protection judiciaire

François DEGUEL, assistant à l'ULiège, avocat  
Luc DÉsir, juge de paix de Liège III  
Adrian IVANOIU, professeur à l'UCLouvain, chef de service de neurologie des cliniques universitaires Saint-Luc

### 12h30 Pause-déjeuner (déjeuner libre)

### 14h00 La procédure

Jehanne SOSSON, professeure à l'UCLouvain, professeure invitée à l'Université Saint-Louis – Bruxelles, avocate  
Damien CHEVALIER, juge de paix de Tournai II  
Jean-François LEDOUX, avocat, administrateur

### 14h45 La mission de protection judiciaire

Nicole GALLUS, professeure à l'ULB, avocate  
Géry de WALQUE, juge de paix de Woluwe-Saint-Pierre  
Thierry L'HOIR, avocat, administrateur  
Jean-François LEDOUX, avocat, administrateur

## TROISIÈME PARTIE – PROBLÉMATIQUES TRANSVERSALES (PROTECTION JUDICIAIRE ET EXTRAJUDICIAIRE)

### 15h30 Les sanctions

Jean-Louis RENCHON, professeur émérite de l'UCLouvain et de l'Université Saint-Louis - Bruxelles, avocat  
Alexandra DEMORTIER, avocate, collaboratrice scientifique à l'UCLouvain  
Nicolas GENDRIN, juge au tribunal de la Famille à Namur, collaborateur scientifique à l'ULiège  
Laurence THYRION, avocate, administratrice

### 16h15 Pause-café

### 16h30 Les successions et libéralités

Bérénice DELAHAYE, avocate, collaboratrice scientifique à l'UCLouvain  
Gilles OLIVIERS, avocat, administrateur, professeur à la Haute École Ichech-ISFSC-Saint-Louis  
Géraldine ROLIN JACQUEMYNS, notaire

### 17h15 Les questions de droit international privé

Silvia PFEIFF, maître de conférences à l'ULB, chercheur associée à l'ULiège, avocate  
Jean-Louis VAN BOXSTAEL, professeur à l'UCLouvain et à la KU Leuven, notaire  
Jim SAUVAGE, assistant-doctorant à l'ULB, avocat

### 18h00 Fin des travaux